



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8358<sup>e</sup>** séance

Jeudi 20 septembre 2018, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M<sup>me</sup> Haley . . . . . (États-Unis d'Amérique)

*Membres :*

Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Guadey
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Delattre
Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
Pérou . . . . .	M. Tenya
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce
Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite la bienvenue à M. Mladenov et lui donne la parole.

**M. Mladenov** (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je consacrerai le présent exposé à la présentation du septième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui couvre la période allant du 13 juin au 12 septembre 2018. Conformément aux dispositions de la résolution, je me concentrerai sur l'évolution de la situation sur le terrain, y compris les efforts régionaux et internationaux en faveur de la paix.

Qu'il me soit permis de rappeler d'emblée que ces développements ne peuvent être dissociés du contexte plus large, à savoir la poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël; les incertitudes quant à l'avenir du processus de paix et de la solution des deux États; la persistance de la mainmise du Hamas sur Gaza et de ses activités militantes, notamment les tirs de roquettes et la construction de tunnels; les actions unilatérales qui sapent les efforts de paix; la réduction du soutien des donateurs à l'Autorité palestinienne et les troubles dans le reste de la région.

Je voudrais tout d'abord mettre l'accent sur la situation financière très difficile à laquelle l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste confronté. Nous nous félicitons des contributions récemment annoncées par plusieurs États Membres et invitons instamment à ce que des fonds supplémentaires soient fournis pour permettre à l'Office de poursuivre son travail indispensable. Le 27 septembre, une réunion ministérielle d'appui à l'UNRWA se tiendra en marge de l'Assemblée générale. J'exhorte tous les participants

à avoir des échanges constructifs afin d'assurer la continuité des services essentiels que fournit l'Office.

Aucune mesure n'a été prise au cours de la période considérée pour « mettre un terme à toutes les activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », comme l'exige la résolution. Je réaffirme que toutes les activités de peuplement constituent une violation du droit international et un obstacle majeur à la paix.

Côté israélien, la construction de quelque 2 800 logements dans les colonies de peuplement de la zone C de la Cisjordanie occupée a avancé ou été approuvée ou fait l'objet d'appels d'offre. Environ un tiers de ces logements se situe dans des colonies périphériques, implantées profondément à l'intérieur du territoire cisjordanien. Le processus d'approbation a avancé pour les plans de construction d'environ 1 100 logements, les plans de 600 logements ont atteint la phase finale d'approbation et des appels d'offres ont été annoncés pour environ 1 100 logements. Un appel d'offres a également été lancé pour la construction de 603 logements dans le quartier de Ramat Shlomo. Il s'agit du premier appel d'offres concernant Jérusalem-Est depuis 2016.

Le 28 août, le tribunal de district de Jérusalem a décidé que l'avant-poste illégal de Mizpe Kramim pouvait être légalisé en vertu du droit israélien, bien qu'il soit construit en partie sur des terres palestiniennes privées. Il s'agit du premier jugement à s'appuyer sur le principe dit de la réglementation du marché, qui permet à des maisons ayant été construites en toute bonne foi sur des terrains privés sans le consentement du propriétaire d'être rétroactivement légalisées, et au propriétaire du terrain d'être indemnisé. S'il est confirmé par la Haute Cour de justice israélienne, ce jugement pourrait ouvrir la voie à la légalisation d'autres avant-postes et logements situés dans des colonies de peuplement.

Les démolitions et confiscations de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qui sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens, 117 structures ont été démolies ou confisquées : 61 dans la zone C et 56 à Jérusalem-Est. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), cela a forcé 145 Palestiniens, dont 82 enfants, à se déplacer et porté préjudice aux moyens de subsistance d'environ 950 personnes.

À Khan el-Ahmar/Abou el-Hélou, une communauté bédouine de 181 personnes, les autorités israéliennes ont réquisitionné des terres, détruit les routes d'accès et déclaré temporairement une zone militaire fermée, avant la démolition prévue de ses structures. À l'issue d'une longue procédure judiciaire, le 5 septembre, la Haute Cour de justice israélienne a rejeté plusieurs requêtes de résidents visant à en empêcher la démolition. Le 4 juillet, à Abou Naouar, une communauté bédouine d'environ 600 résidents, 19 structures ont été démolies. L'OCHA a signalé que 51 personnes, dont 33 enfants, avaient été déplacées. Plus tard dans le mois, une caravane financée par des donateurs dans la communauté bédouine de Jabal el-Baba, qui servait de jardin d'enfants pour 28 enfants et de centre pour les femmes, a été également confisquée et démantelée. Ces communautés se situent à l'intérieur ou à proximité d'une zone faisant l'objet de projets d'implantation de colonies dans la zone E-1, ce qui, en cas de construction, créerait une zone bâtie continue entre Maalé Adoumim et Jérusalem-Est.

En juillet, la Knesset a adopté une loi transférant la compétence relative à certaines requêtes portant sur les décisions prises par les autorités israéliennes en Cisjordanie, de la Haute Cour de justice au tribunal administratif de Jérusalem. Cette mesure pourrait rendre plus difficile et coûteuse la contestation de la démolition ou de la confiscation de biens palestiniens dans la zone C.

Le 11 septembre, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, Federica Mogherini, a demandé aux autorités israéliennes de reconsidérer la décision d'autoriser la démolition de Khan el-Ahmar, avertissant que « cela aurait de graves conséquences humanitaires » et serait contraire au droit international humanitaire. Cet appel a été réitéré par l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni. J'ai également publié une déclaration faisant état de la même préoccupation. Le 13 septembre, le Parlement européen a également appelé à une indemnisation monétaire pour les pertes financières qui découleraient d'une démolition de Khan el-Ahmar.

J'en viens maintenant à la question de la violence, qui constitue également un obstacle à la paix. La période considérée a été marquée par des incidents majeurs et une forte escalade qui ont précipité Israël et Hamas au bord de la guerre à trois reprises au moins.

Les manifestations palestiniennes le long de la barrière de Gaza se sont poursuivies presque

quotidiennement. Dans la plupart des cas, elles sont restées assez pacifiques, mais des militants ont placé des engins explosifs improvisés, tenté de franchir la barrière et continué d'envoyer des cerfs-volants et des ballons incendiaires de l'autre côté de la frontière. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont répondu en utilisant des moyens anti-émeutes et en tirant à balles réelles. Au cours des manifestations durant la période considérée, 29 Palestiniens ont été tués ou sont décédés des suites de leurs blessures, dont 10 enfants. Près de 900 personnes ont été blessées par des tirs à balles réelles. Un soldat israélien a été tué et un autre blessé.

Dans le cadre des hostilités qui ont suivi, le Hamas et d'autres militants palestiniens ont tiré environ 500 roquettes, missiles Grad et mortiers depuis Gaza vers Israël. Les FDI ont riposté en tirant environ 400 missiles et obus de char sur des cibles à Gaza, et ont détruit trois tunnels reliant Gaza à Israël. Dix-huit Palestiniens ont été tués, dont 5 enfants, et 118 blessés, et 37 Israéliens ont été blessés lors de ces échanges. À trois reprises au moins, la situation s'est aggravée de manière dramatique. Le calme n'a été rétabli qu'après que l'Égypte et l'Organisation des Nations Unies sont intervenues pour désamorcer les tensions.

Des cerfs-volants et ballons incendiaires continuent d'être lancés depuis Gaza vers les communautés israéliennes voisines. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, 266 Palestiniens, dont cinq femmes et 54 enfants, ont été blessés lors d'affrontements avec les forces de sécurité israéliennes au cours d'opérations de perquisition et d'arrestation ainsi que de manifestations.

Le 23 juillet, un Palestinien de 15 ans a été tué lors d'affrontements dans le camp de réfugiés de Dheïché à Bethléem. Trois jours plus tard, dans la colonie d'Adam, un Palestinien de 17 ans a poignardé à mort un Israélien et en a blessé deux autres. Le 17 août et le 3 septembre, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle un Israélo-Arabe et un Palestinien dans la vieille ville de Jérusalem et à Hébron, respectivement, après qu'ils auraient tenté de mener des attaques à l'arme blanche contre les forces de sécurité.

Le 27 juillet, des affrontements ont éclaté sur le mont du Temple/Haram el-Charif entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes, au cours desquels 10 Palestiniens et quatre policiers israéliens ont été blessés. Le 16 septembre, lors d'une autre attaque, un adolescent palestinien a poignardé et tué un Israélo-Américain à l'extérieur d'un centre commercial de la

Cisjordanie occupée. Il est répréhensible que le Hamas et d'autres factions aient choisi de glorifier cette attaque.

Malgré l'appel lancé dans la résolution 2334 (2016) pour que les parties s'abstiennent de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, ces déclarations se sont poursuivies. Les dirigeants du Hamas ont continué d'inciter à la violence, un haut responsable parlant de « nettoyer la Palestine des sales juifs » et menaçant de décapiter les dirigeants israéliens. Les médias officiels du Fatah ont continué de glorifier les auteurs de précédentes attaques visant des Israéliens et n'ont toujours pas condamné les attaques terroristes contre des civils. Certains chefs et représentants religieux ont fait des déclarations incendiaires, accusant Israël d'un complot visant à détruire la mosquée Al-Aqsa et rejetant les liens historiques et religieux qui existent entre les juifs et Jérusalem.

Entretemps, des responsables israéliens ont appelé à prendre pour cible les Palestiniens lançant des cerfs-volants et ballons incendiaires vers Israël depuis Gaza et réclamé l'exécution extrajudiciaire des responsables du Hamas. Un membre de la Knesset a appelé à la reconquête de Gaza par Israël et insisté sur le fait que les Palestiniens de Gaza devaient soit accepter la souveraineté d'Israël soit émigrer. D'autres ont continué leurs provocations en rejetant le droit des Palestiniens à un État et en soutenant l'expansion des implantations et l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie.

La résolution 2334 (2016) a réaffirmé l'appel du Quatuor pour le Moyen-Orient qui

« demande l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. »

Quelques mesures positives ont été prises, notamment la restitution d'environ 44 millions de dollars de cotisations à l'assurance maladie qu'Israël avait perçues et retenues, et ce, grâce à une coopération directe et continue entre les ministères des finances des deux parties. Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne la reconstruction de Gaza. Le point de passage de Rafah entre Gaza et l'Égypte est dans une grande mesure resté ouvert au cours de la période considérée, plus de 12 000 personnes l'ayant emprunté aussi bien en juin qu'en juillet.

Les mauvaises nouvelles l'emportent, toutefois, sur les bonnes. Le plus inquiétant peut-être, c'est que la situation humanitaire, sécuritaire et politique continue

de se dégrader dans la bande de Gaza, étant donné que la mise en œuvre de l'accord négocié par l'Égypte en octobre reste au point mort et que l'Autorité palestinienne n'a pas été en mesure d'assumer ses responsabilités à Gaza.

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, la crise de l'électricité à Gaza touche à son paroxysme. L'ONU est à court de financements pour assurer la fourniture de carburant d'urgence, d'où le risque immédiat de fermeture des installations critiques de santé, d'eau et d'assainissement, tandis que les médicaments essentiels sont à des niveaux extrêmement faibles. Le 5 septembre, l'ONU a livré les derniers stocks de carburant d'urgence disponibles à Gaza. En dépit des appels lancés aux donateurs pour qu'ils contribuent urgemment à ce financement, rares sont les fonds reçus à ce jour.

La situation a été exacerbée par la fermeture temporaire du point de passage de Kerem Shalom et la réduction de la zone de pêche introduite par Israël pendant les périodes d'escalade, ainsi que par le maintien des mesures prises par l'Autorité palestinienne pour réduire les salaires, l'approvisionnement en énergie et les dépenses globales dans la bande de Gaza. Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies a débloqué 1 million de dollars provenant du fonds commun d'urgence afin de couvrir le carburant nécessaire aux hôpitaux et aux installations d'eau et d'assainissement et d'éviter ainsi un effondrement total des services essentiels.

Pour faire face à la crise chronique qui sévit dans le territoire palestinien occupé, la communauté humanitaire a lancé un appel à hauteur de près de 550 millions de dollars cette année, dans le cadre du plan d'aide humanitaire, dont 75 % est destiné à des projets pour les Palestiniens vivant dans la bande de Gaza. À l'heure actuelle, cet appel est financé à moins de 29 %, ce qui en fait l'un des plus sous-financés au monde.

Le paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016) demandait aux États Membres

« de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ».

Aucune mesure n'a été prise dans ce sens durant la période considérée. La résolution invitait également toutes les parties à continuer de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles. Aucun progrès n'a été accompli à cet égard.

Les États-Unis ont, à maintes reprises, annoncé qu'ils poursuivaient leurs efforts en vue d'un plan de paix global. En août, le Gouvernement a suspendu le versement de plus de 200 millions de dollars destinés au Fonds de soutien économique pour la Cisjordanie et Gaza au titre de l'exercice budgétaire 2017 ainsi qu'un montant supplémentaire de 25 millions de dollars pour le réseau des hôpitaux de Jérusalem-Est. Le 10 septembre, il a fermé le Bureau de l'Organisation de libération de la Palestine, à Washington, citant l'incapacité de celle-ci à prendre des mesures en vue d'engager des négociations sérieuses avec Israël ainsi que les préoccupations concernant les tentatives palestiniennes d'amener la Cour pénale internationale à ouvrir une enquête sur Israël.

Le Conseil central palestinien s'est réuni en août et a approuvé la décision de maintenir en l'état la rupture des relations politiques avec les États-Unis, jusqu'à ce que ces derniers reviennent sur leur décision concernant Jérusalem, les réfugiés palestiniens et les colonies de peuplement.

Le 5 septembre, le Gouvernement paraguayen a annoncé qu'il allait revenir sur sa décision antérieure, annoncée en mai, de transférer à Jérusalem son ambassade en Israël, et que cette dernière retournerait à Tel Aviv.

Depuis l'escalade des hostilités à Gaza en juillet, l'ONU a déployé un effort sans précédent, de concert avec les Gouvernements égyptien et israélien et d'autres partenaires internationaux, pour prévenir une autre flambée de violences, répondre aux besoins humanitaires les plus urgents et appuyer le retour du Gouvernement palestinien légitime à Gaza, élément crucial de tout effort politique visant à régler l'ensemble du conflit.

L'Organisation des Nations Unies a renforcé, à Gaza, sa capacité de travailler avec le Gouvernement palestinien et ses homologues israéliens afin d'appuyer le plan de mise en oeuvre des donateurs sur toutes les questions relatives au Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et garantir une notification responsable et transparente de l'information aux donateurs.

Pour l'année à venir, la Banque mondiale a fait passer son allocation budgétaire à la Cisjordanie et à Gaza de 55 à 90 millions de dollars, dont une partie sera utilisée pour créer quelque 4400 possibilités d'emplois de courte durée. Le Programme des Nations Unies pour le développement a également accéléré son programme

d'aide économique d'urgence, grâce à l'appui de plusieurs donateurs.

Je voudrais maintenant faire quelques observations générales sur la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée.

Premièrement, l'expansion des colonies de peuplement israéliennes demeure illégale au regard du droit international et continue d'éroder la viabilité d'une solution à deux États. Particulièrement inquiétantes sont les mesures juridiques et administratives susceptibles de consolider et d'étendre les activités de colonisation loin à l'intérieur de la Cisjordanie, sapant encore davantage la création d'un futur État palestinien d'un seul tenant.

La menace persistante des démolitions et des déplacements de Palestiniens dans la zone C, y compris à Khan el-Ahmar/Abou el-Hélou, est très préoccupante. La décision prise le 5 septembre par la Haute Cour de justice fait courir à la communauté bédouine le risque d'une démolition imminente. Les démolitions sapent les perspectives d'une solution à deux États et sont également contraires au droit international.

La violence, la terreur et le risque de conflit à Gaza restent un obstacle à la paix. Je me félicite du calme qui prévaut depuis le 9 août, mais je suis très préoccupé par les tentatives régulières d'y porter atteinte. Toutes les parties – je dis bien toutes – doivent maintenir des contacts positifs avec l'Égypte et l'ONU, et jouer leur rôle. Le Hamas et d'autres groupes de militants armés doivent cesser toutes provocations et attaques. Israël doit améliorer le régime de circulation et d'accès à Gaza. L'Autorité palestinienne doit rester engagée à Gaza. La communauté internationale doit répondre aux besoins humanitaires urgents. Et, enfin, le Fatah et le Hamas doivent collaborer de bonne foi avec l'Égypte en vue du retour du Gouvernement légitime à Gaza.

Je demande à nouveau que tous les actes de violence, qui continuent de mettre en danger la vie d'Israéliens et de Palestiniens, cessent immédiatement. Les attaques aveugles sont interdites par le droit international humanitaire. J'exhorte le Hamas et d'autres militants palestiniens à cesser les tirs aveugles de roquettes vers le sud d'Israël.

Je réitère que les forces de sécurité israéliennes ont l'obligation de faire preuve de retenue maximale dans l'utilisation de balles réelles et de ne recourir à la force létale qu'en réponse à une menace imminente de mort ou de blessure grave. L'utilisation continue de balles réelles par les Forces de défense israéliennes est

extrêmement préoccupante. Le meurtre d'enfants est absolument inacceptable.

Je demande à la communauté internationale de se joindre à l'ONU pour condamner la violence et l'incitation, qui continuent d'alimenter un climat de peur et de méfiance mutuelles et, dans le même temps, d'entraver les efforts visant à aplanir les divergences entre les deux parties.

Comme l'énonce de manière explicite le rapport de 2016 du Quatuor pour le Moyen-Orient (S/2016/595, annexe), les tendances actuelles mettent en péril la viabilité de la solution à deux États. Il n'y a pas eu de gestes de la part des parties pour prendre des mesures en vue d'inverser les tendances négatives sur le terrain. En s'acquittant de leurs obligations au titre des accords antérieurs et des résolutions pertinentes de l'ONU, les parties peuvent, et doivent, inverser le cours actuel des choses.

Israël doit aller de l'avant dans le transfert de plus grands pouvoirs et responsabilités à l'autorité civile palestinienne dans la zone C et dans l'amélioration des perspectives économiques palestiniennes, ainsi qu'en matière d'accès au logement, à l'eau, à l'énergie, aux communications, à l'agriculture et aux ressources naturelles, ainsi que s'agissant d'assouplir de façon significative les restrictions à la liberté de circulation des Palestiniens.

L'ONU œuvre sans relâche pour éviter l'aggravation de la crise économique et humanitaire sur le terrain. Un appui urgent à la livraison de carburant est nécessaire pour éviter un effondrement total des services essentiels dans les hôpitaux et les installations de traitement des eaux usées. Le Coordonnateur spécial adjoint et le Coordonnateur de l'action humanitaire, M. Jamie McGoldrick, ont lancé deux appels d'urgence aux donateurs au mois d'août pour de nouveaux financements, et je réitère l'urgence de ces appels. Il est également essentiel que l'UNRWA puisse continuer de fournir ses services essentiels.

En outre, l'ONU s'emploie avec plusieurs donateurs à promouvoir des interventions clefs, qui permettront d'améliorer immédiatement la situation sur le terrain, à Gaza et en Cisjordanie. J'exhorte les donateurs à envisager d'appuyer ces activités, qui jouent un rôle essentiel dans la prévention d'une nouvelle escalade de la violence.

Vingt-cinq années se sont maintenant écoulées depuis la signature des Accords d'Oslo. Ce fut un

moment historique qui a retenu l'attention du monde entier et fait espérer aux Palestiniens, aux Israéliens et à la région qu'une paix véritable était possible. Malheureusement, cette vision courageuse d'une paix durable a volé en éclat.

Nous devons faire renaître cet espoir. Il existe une alternative à ce cycle perpétuel de la violence. Nous devons sortir de l'impasse actuelle et recentrer nos efforts sur le retour, à terme, à des négociations constructives pour mettre fin à l'occupation et parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien – un règlement basé sur deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme capitale des deux États, sur la base des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et des accords antérieurs. Je demande instamment à toutes les parties de continuer de dialoguer entre elles et avec la communauté internationale pour préserver et promouvoir sa réalisation.

Enfin, je souligne aujourd'hui que l'urgence de la situation à laquelle nous sommes confrontés sur le terrain est réellement désespérante. Gaza pourrait exploser à tout moment. Nous avons une obligation humanitaire de réagir. Mais nous devons aussi comprendre qu'on ne peut régler la question via une action humanitaire seulement. Il faut pour ce faire un horizon politique pour régler le conflit israélo-palestinien. Il nous incombe d'aider les parties à trouver cet horizon.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Delattre** (France) : Je souhaite tout d'abord remercier M. Nikolay Mladenov pour le rapport qu'il a présenté au Conseil au titre de la résolution 2334 (2016), et pour son engagement quotidien, ainsi que celui de son équipe.

À Gaza, en Cisjordanie, et à Jérusalem, chaque jour nourrit un peu plus la désespérance, en confortant une triple et douloureuse réalité. Celle, d'abord, que le faux *statu quo* recouvre en réalité une dégradation quotidienne sur le terrain. Celle, ensuite, que cette situation peut dégénérer à tout moment en crise ouverte, comme nous le constatons à Gaza depuis de longs mois. Celle, enfin, que lorsque la paix recule sur le terrain, elle recule également dans les esprits et dans les discours. C'est bien ce cercle vicieux qui est en marche aujourd'hui.

Génération après génération, Palestiniens et Israéliens perdent l'espoir d'un règlement pacifique du conflit.

Un quart de siècle, presque jour pour jour, s'est écoulé depuis la signature à Washington des Accords d'Oslo. Vingt-cinq ans après Oslo, près des trois quarts des Palestiniens jugent, selon les enquêtes d'opinion, que leur situation s'est dégradée. À peine une moitié d'entre eux croit encore à la solution des deux États.

Et pourtant, le constat que nous faisons inlassablement devant le Conseil reste valable : aucune alternative viable à la solution des deux États n'a émergé depuis Oslo. L'ensemble territorial unique, qui semble prendre forme sous nos yeux sous l'effet de la politique de colonisation, ferait à terme coexister de manière inégalitaire deux régimes de citoyenneté sur un même territoire. Il marquerait, pour les Palestiniens, l'abandon de leurs aspirations étatiques; et pour les Israéliens, la fin de leur projet démocratique. S'il est indispensable de combler le vide politique actuel, un plan de paix qui s'affranchirait des paramètres internationalement agréés des deux États se condamnerait à l'échec. Il est donc essentiel que toute négociation s'inscrive dans ce cadre, qui lui-même repose sur le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil, y compris la résolution 478 (1980) sur Jérusalem, ainsi que la résolution 2334 (2016) qui nous réunit aujourd'hui.

S'agissant de cette dernière résolution, 10 membres du Conseil, dont la France, ont demandé que, conformément aux pratiques établies, des rapports écrits soient présentés au Conseil. Nous remercions le Secrétariat pour la diffusion d'un rapport écrit en juin dernier (S/2018/614) et encourageons la poursuite de cette pratique.

J'insisterai aujourd'hui sur deux points : la politique de colonisation israélienne en zone C et à Jérusalem, qui menace désormais de porter atteinte de manière irréversible à la solution des deux États - je pense ici au risque d'une démolition imminente du village de Khan el-Ahmar; et la situation à Gaza, qui peut à tout moment conduire à une escalade dans la violence.

Aux termes du jugement rendu par la Cour suprême israélienne le 5 septembre, la décision de procéder à la démolition du village de Khan el-Ahmar relève désormais entièrement du Gouvernement israélien. Cette décision, applicable depuis le 12 septembre, peut être mise en œuvre à tout moment. La France, en lien avec plusieurs de ses partenaires européens, a exprimé sa très vive préoccupation à ce sujet et appelle

les autorités israéliennes à ne pas procéder à cette démolition. La démolition de ce village bédouin, qui s'accompagnerait du déplacement forcé de ses habitants, serait contraire au droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève, ainsi qu'aux résolutions du Conseil. Plusieurs structures ayant bénéficié de financements européens, dont une école, sont directement visés. Par ailleurs, 230 habitants, dont près de 160 enfants, sont menacés d'expulsion.

Outre ses conséquences humanitaires, cette démolition aurait des conséquences désastreuses, et potentiellement irréversibles, sur le plan politique. Elle ouvrirait en effet la voie à la colonisation de la zone dite E-1, d'importance stratégique pour la solution des deux États. Elle aurait pour effet de séparer le nord et le sud de la Cisjordanie et d'isoler Jérusalem-Est du reste des territoires palestiniens. En détruisant la continuité des territoires palestiniens, elle rendrait impossible la solution des deux États au profit d'une stratégie d'annexion de fait de la Cisjordanie par Israël. Ce serait prendre une lourde responsabilité au regard de l'histoire et vis-à-vis des deux peuples.

L'érosion de la solution des deux États, sous l'effet de la colonisation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, ne doit pas faire oublier les risques imminents qui pèsent sur Gaza – ce sera mon deuxième point. Depuis six mois, les violences se succèdent à Gaza sur fond de crise humanitaire d'une gravité sans précédent. Face au bilan terrible des manifestations qui se sont succédé le long de la barrière de séparation, la France a condamné un usage disproportionné et indiscriminé de la force et appelé Israël à respecter le droit des Palestiniens à manifester pacifiquement. Nous avons également dénoncé l'instrumentalisation des manifestations par le Hamas et d'autres groupes armés. Nous avons enfin clairement condamné les tirs de roquettes et l'usage d'engins incendiaires dirigés vers le territoire israélien, comme nous avons condamné la construction de tunnels offensifs par le Hamas.

À plusieurs reprises au cours des derniers mois, la bande de Gaza s'est trouvée au bord de l'abîme, sur le point de basculer dans un nouveau conflit armé comme elle en a connu trois au cours de la décennie écoulée. À chaque fois, le pire a été évité, notamment grâce aux efforts de l'Égypte, que nous saluons particulièrement, et au travail de médiation de Nickolay Maldenov, que je remercie également. Mais nous savons que si la situation actuelle perdure, une escalade de grande ampleur ne pourra être indéfiniment évitée. C'est alors la population

de Gaza qui, une fois de plus, en paiera le prix. Nous devons donc tout faire pour l'éviter. Il revient au Conseil de parler d'une voix forte pour prévenir l'escalade. Le silence que le Conseil de sécurité observe depuis le début de la crise est chaque jour plus assourdissant, et pour tout dire incompréhensible.

Au-delà de la désescalade et du respect du cessez-le-feu de 2014, qui sont requis dans l'immédiat, il n'y aura pas de solution durable à Gaza sans réconciliation interpalestinienne dans le cadre des principes de l'Organisation de libération de la Palestine et sans rétablissement des prérogatives de l'Autorité palestinienne à Gaza. Nous saluons à cet égard la relance du processus lancé au Caire il y a près d'un an, qui doit être accompagnée d'un véritable engagement de l'Autorité palestinienne en vue d'une amélioration des conditions de vie de la population à Gaza. Surtout, seule une levée du blocus, assortie des garanties de sécurité nécessaires pour Israël, permettra de répondre aux besoins de la population.

Parallèlement à ces efforts, nous devons apporter tout notre soutien aux propositions du Coordonnateur spécial visant à la mise en œuvre accélérée de projets prioritaires. Nous aurons l'occasion d'en parler plus en détail la semaine prochaine, lors de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens qui se tiendra à New York. Ces projets doivent s'accompagner de mesures humanitaires à effet rapide, nécessaires pour apporter une réponse aux besoins immédiats de la population et prévenir une nouvelle escalade.

Dans le même esprit, une mobilisation internationale sans précédent est nécessaire pour permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de poursuivre ses activités essentielles et de maintenir ses écoles ouvertes sans interruption, à Gaza comme dans l'ensemble de la région. Nous aurons l'occasion d'appeler à ce sursaut collectif durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. L'enjeu est décisif, bien sûr, pour les populations concernées. Il ne l'est pas moins pour la stabilité régionale. Nous invitons dans ce contexte les États-Unis à maintenir leur engagement historique auprès des réfugiés et des territoires palestiniens, dans le cadre d'une nécessaire mobilisation de la communauté internationale.

La France est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens. Elle n'a d'autre intérêt que la paix dans la région et la possibilité pour les populations concernées

de vivre en sécurité et dans la dignité. Nous le savons tous, les destins des Israéliens et des Palestiniens sont liés : aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations nationales aux dépens de l'autre. Vingt-cinq ans après les Accords d'Oslo, et dans un contexte de multiplication des crises régionales, le conflit israélo-palestinien n'a rien perdu de sa gravité, de sa centralité et de sa portée symbolique. La communauté internationale ne peut donc s'en détourner.

C'est dans cet esprit que le Président de la République française, M. Emmanuel Macron, s'entretiendra demain à Paris avec le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas. C'est dans le même esprit que des échanges avec le Premier Ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, seront également prévus la semaine prochaine en marge de l'Assemblée générale. La conviction de la France, c'est que notre boussole commune doit rester plus que jamais la mise en œuvre, par la négociation, de la solution des deux États, seule à même de permettre une paix juste et durable entre Israël et la Palestine. La France ne ménagera aucun effort en ce sens.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie une fois de plus le Coordonnateur spécial de son exposé et du travail qu'il accomplit pour améliorer la situation et avancer vers la paix, ainsi que du travail acharné que réalisent ses équipes sur le terrain.

Le Royaume-Uni reste attaché à la réalisation de la solution des deux États, qui permettra à Israël de vivre dans la sûreté et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, avec Jérusalem pour capitale commune. Nous demeurons convaincus que le meilleur moyen d'y parvenir est de mener des négociations entre Israël et les Palestiniens, et que toutes les parties s'attachent en priorité à prendre des mesures propices à la paix. Comme l'a souligné l'Ambassadeur français, voilà 25 ans que les Accords d'Oslo ont été conclus. Il est donc doublement préoccupant de voir comment la situation sur le terrain a évolué récemment en ce qui concerne certains aspects clefs de la résolution 2334 (2016). Le degré et les discours de haine et de mépris de part et d'autre sont aussi répugnants que dangereux.

Le Royaume-Uni est vivement préoccupé par les plans des autorités israéliennes de démolir le village de Khan Al-Ahmar, qui est situé dans une zone d'une importance stratégique pour la création d'un État palestinien d'un seul tenant. Sa démolition risque de porter un coup dur aux perspectives d'une solution des deux États, avec Jérusalem pour capitale commune, en ouvrant

la voie à l'implantation de colonies dans la zone E-1. L'ONU a indiqué que cette démolition pouvait être assimilable à un transfert forcé en violation du droit international humanitaire. La récente décision de la Cour suprême israélienne n'impose pas la démolition. La décision de procéder à cette démolition est à la discrétion du Gouvernement israélien. Par conséquent, nous appelons une fois de plus le Gouvernement israélien à ne pas mettre en œuvre son plan de détruire ce village, y compris l'école, et de déplacer ses habitants.

Je partage les préoccupations exprimées quant à la situation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui connaît de graves pressions financières alors que la demande augmente. Nous sommes favorables à un règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question des réfugiés palestiniens. D'ici là, nous restons fermement engagés à appuyer l'UNRWA et les réfugiés palestiniens dans l'ensemble du Moyen-Orient. Nous sommes préoccupés par les conséquences de la décision prise récemment par les États-Unis concernant le financement de l'UNRWA. À notre avis, l'UNRWA permet à des millions de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient de survivre. Jusqu'à présent, nous avons contribué environ 67 millions de dollars en faveur de l'UNRWA, 59 millions de dollars pour ses services essentiels et 7,8 millions de dollars à titre d'aide humanitaire en Syrie. Nous espérons que cela contribuera à répondre aux besoins immédiats et que les programmes et services se poursuivront sans interruption. Nous appelons la communauté internationale et les autres donateurs à faire de même et à renforcer leur appui à l'UNRWA pour éviter toute interruption de ses services essentiels. Dans le même temps, je voudrais souligner que l'UNRWA doit continuer à promouvoir des réformes réalistes et techniques permettant de réduire les coûts pour que ses activités puissent s'inscrire dans la durée. Le Royaume-Uni continuera de travailler en étroite collaboration avec l'UNRWA et les donateurs pour trouver les meilleurs moyens de garantir la continuité des services essentiels aux réfugiés palestiniens pour le moment.

Enfin, et comme l'a dit l'Ambassadeur de France, il faut agir d'urgence pour remédier à la situation humanitaire catastrophique qui règne à Gaza, et qui continue de se détériorer. Le Royaume-Uni a annoncé récemment le lancement d'un nouveau programme de 49 millions de dollars en faveur du développement économique à Gaza et en Cisjordanie. Nous avons versé 2,6 millions de dollars à l'UNICEF pour contribuer à garantir à près

d'un million de Gazaouis l'accès à l'eau salubre et aux services d'assainissement, et nous avons versé 2 millions de dollars au Comité international de la Croix-Rouge pour répondre aux besoins médicaux urgents. Nous appuyons les efforts visant à réduire l'intensité du conflit à Gaza. Il est dans l'intérêt de tous que la paix et la stabilité règnent en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Coordonnateur spécial pour améliorer la situation à Gaza, et nous exhortons les parties concernées à donner suite à ses propositions.

Nous aimerions également voir des progrès en ce qui concerne les propositions humanitaires et économiques à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens prévue pour la semaine prochaine, et nous appelons Israël et l'Autorité palestinienne à honorer les engagements qu'ils ont pris. Nous réitérons qu'Israël doit alléger ses restrictions aux mouvements et à l'accès de la population de Gaza et que le Hamas doit s'engager en faveur de la non-violence et cesser définitivement ses attaques contre Israël.

Pour améliorer la situation à Gaza à long terme, il faut maintenir la dynamique en faveur de la réconciliation entre le Fatah et le Hamas. Le Royaume-Uni appuie les efforts déployés par l'Égypte pour permettre à l'Autorité palestinienne de reprendre le contrôle de Gaza. Par ailleurs, nous encourageons toutes les parties à engager un dialogue constructif. Les décès enregistrés récemment dans les deux camps, s'agissant notamment des trois Palestiniens qui ont trouvé la mort à Gaza la semaine dernière et d'un Israélien qui a été poignardé dans une colonie de peuplement le 16 septembre, témoignent de la nécessité de faire des progrès pour briser le cycle de la violence. Nous exhortons vivement toutes les parties concernées à respecter le droit international, à désamorcer les tensions, à faire preuve de retenue et à s'abstenir d'actes susceptibles de mettre en danger la vie des Palestiniens et des Israéliens.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial Mladenov de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient. La réunion d'aujourd'hui se tient à un moment historique pour le processus de paix au Moyen-Orient. Il y a 40 ans, les Accords de Camp David ont été conclus. Et il y a 25 ans, les Accords d'Oslo ont été conclus. Avec d'autres paramètres convenus au niveau international, ces éléments constituent le fondement d'un processus politique qui a également été enrichi

par d'importantes résolutions du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor de médiateurs internationaux pour le règlement du conflit au Moyen-Orient.

L'élément central de ce cadre juridique international est la solution des deux États au conflit israélo-palestinien, dont la mise en œuvre passe par le règlement de toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem, les réfugiés, les frontières et la sécurité, dans le cadre d'un dialogue direct entre Israël et le peuple palestinien. Malheureusement, nous commémorons ces dates importantes alors que nous assistons à des évolutions préoccupantes au Moyen-Orient. Il y a de plus en plus de signes d'une volonté de porter atteinte au cadre qui a été mis en place en vue de parvenir à un règlement, notamment de la part des États-Unis. Comment interpréter autrement les dernières décisions de Washington concernant Jérusalem et la fermeture du bureau de l'Organisation de libération de la Palestine dans la capitale américaine? Nous ne comprenons pas franchement la décision de suspendre le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le refus, plus récemment, de continuer à faciliter le fonctionnement de deux hôpitaux à Jérusalem-Est. Les contacts bilatéraux ont été annulés, et même la coopération en matière de sécurité, qui est très importante, est menacée. Ces mesures nuisent gravement aux efforts collectifs visant à parvenir à un règlement global entre les Palestiniens et les Israéliens au Moyen-Orient.

Il n'est pas trop tard pour annuler ces décisions. Nous estimons que la solution est de revoir les approches actuelles, qui ont de lourdes conséquences sur l'avis du processus de paix, et de revenir aux éléments fondamentaux du processus de règlement. Il faut mettre l'accent sur la relance de la coopération internationale dans l'esprit du coparrainage russo-américain, ainsi que du processus de Madrid, qui ont donné lieu à la création du Quatuor pour le Moyen-Orient, qui, à notre avis, est le mécanisme le plus efficace et qui a été entériné par le Conseil de sécurité. Il faut revitaliser les efforts visant à lancer un dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens. À cet égard, notre initiative d'organiser à Moscou une rencontre entre les dirigeants palestiniens et israéliens reste pertinente. Il faut inverser les tendances existantes, dues aux décisions unilatérales. Je parle de la cessation des activités de peuplement par Israël dans le territoire occupé ainsi que des discours incendiaires et de la violence de la part des deux parties. Bien entendu,

il ne faut pas oublier l'aide humanitaire au peuple palestinien, surtout dans la bande de Gaza. Dans le même temps, nous partons du principe que l'augmentation de l'aide apportée à Gaza doit aller de pair avec le rétablissement de l'unité dans les rangs palestiniens.

Nous prenons note du travail important accompli par l'ONU, en particulier par l'UNRWA, dans les territoires palestiniens occupés et les camps de réfugiés. Nous saluons et appuyons la participation des acteurs régionaux aux efforts en faveur du règlement du conflit au Moyen-Orient. Nous notons et apprécions hautement le rôle que jouent l'Égypte et la Jordanie dans les affaires palestiniennes. La position de la Russie sur un règlement au Moyen-Orient reste inchangée et a toujours été et demeure fondée sur des principes. Nous sommes fermement convaincus qu'une solution juste à la question palestinienne revêt la plus haute importance pour améliorer la situation dans toute la région. En revanche, la poursuite du conflit israélo-palestinien continuera d'empoisonner l'atmosphère internationale en général, sera préjudiciable aux efforts visant à résoudre d'autres crises régionales et alimentera le terrorisme. Nous accordons une attention toute particulière à l'importance qu'il y a à améliorer les relations au sein de la famille arabe. Nous voudrions voir une Ligue des États arabes unie et forte où tous les différends sont réglés sur la base d'un dialogue mutuellement respectueux. Nous sommes favorables à la relance des efforts multilatéraux s'agissant de tous les problèmes au Moyen-Orient. Nous invitons nos collègues à examiner sérieusement notre vision visant à introduire des mesures de renforcement de la confiance dans le golfe Persique, qui devrait aboutir à la mise en place d'un dispositif de sécurité à l'échelle régionale. Cela est important, non seulement pour régler les crises en Syrie, au Yémen et en Libye, mais également pour prévenir d'éventuels conflits.

**M. Tenya** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et nous remercions M. Nickolay Mladenov de son exposé détaillé de cet après-midi, qui appelle l'attention sur la situation dramatique à Gaza.

Nous voudrions mettre l'accent sur trois points qui, selon nous, requièrent une attention urgente.

Premièrement, il faut mettre fin aux pratiques que sont les colonies de peuplement, les démolitions et les expulsions dans les territoires palestiniens occupés. Le Pérou déplore et note avec préoccupation la persistance de ces pratiques, qui sont contraires au droit international, compromettent gravement l'intégrité territoriale

de l'État palestinien et minent les perspectives d'une solution politique. Nous sommes particulièrement inquiets des conséquences humanitaires qu'aurait la démolition d'un ensemble de structures dans la ville de Khan el-Ahmar, qui, comme l'a déjà dit M. Mladenov, abrite une communauté de 181 Palestiniens, dont plus de la moitié sont des mineurs. Ces pratiques doivent cesser, dans le strict respect des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016).

Deuxièmement, nous estimons qu'il importe d'inverser la détérioration de la situation humanitaire. Nous observons avec consternation la détérioration profonde et progressive de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, exacerbée par les récents événements violents et les réductions du financement des programmes d'aide. Face à cette réalité, nous considérons qu'il est essentiel de s'attaquer à la pénurie de biens et de services de base, ainsi qu'à l'enfermement dont sont victimes des millions de Palestiniens, qui offrent un cadre idéal à ceux qui encouragent la violence et l'extrémisme. Nous nous félicitons, à cet égard, que l'Envoyé spécial et son équipe aient recensé des projets ponctuels en lien avec les infrastructures et le développement de Gaza.

Nous pensons également qu'il est indispensable de progresser dans le processus de réconciliation intra-palestinienne et que l'accord conclu en octobre dernier sous les auspices de l'Égypte doit se traduire par des actions et des résultats concrets. Nous croyons que cela aidera l'Autorité palestinienne légitime à reprendre le contrôle effectif de Gaza et favorisera la reprise de négociations directes avec Israël.

Nous devons également réaffirmer la nécessité de fournir à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient un financement stable et prévisible, et de mobiliser à cette fin la solidarité de la communauté internationale, en particulier celle des pays disposant des ressources les plus importantes et des pays qui sont attachés à la paix et à la stabilité dans la région.

Troisièmement enfin, nous estimons qu'il importe de mettre fin à la violence et de s'engager à parvenir à un accord politique. Nous devons déplorer que les parties persistent dans des dynamiques hostiles. Le Pérou condamne la violence aveugle du Hamas, les réponses disproportionnées d'Israël et les discours belliqueux des deux parties. Nous soulignons l'importance et l'urgence de disposer d'un cadre minimum d'entente, qui contribue à l'inversion des tendances négatives sur le terrain et à la reprise de négociations directes entre

les parties, et ce, en vue de parvenir à la seule solution viable, à savoir deux États vivant côte à côte, avec des frontières sûres et mutuellement reconnues.

Je voudrais terminer en saluant la présentation, en mai dernier, sous forme écrite, du rapport trimestriel (S/2018/614) concernant l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui a été demandé au Secrétaire général par 10 membres du Conseil (voir S/2018/454). Nous espérons avoir un nouveau rapport écrit en décembre prochain, ce qui contribuerait à une transparence accrue dans le traitement de cette question délicate.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

La question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient et est fondamentale pour la paix dans la région. L'évolution récente de la situation en Palestine et en Israël est extrêmement troublante. Les perspectives d'une solution à deux États demeurent lointaines, car la reprise des pourparlers de paix israélo-palestiniens se heurte à des difficultés, et les activités de peuplement et la démolition des propriétés palestiniennes se poursuivent sans relâche.

La situation dans la bande de Gaza reste fragile, et est entachée par les pertes continues en vies humaines parmi les civils palestiniens. En raison de ces affrontements violents, le risque d'une escalade du conflit ne peut être ignoré. Compte tenu de la situation désastreuse actuelle, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour promouvoir une solution politique à la question palestinienne. Le Conseil de sécurité, en particulier, doit montrer l'exemple.

Premièrement, la communauté internationale doit défendre la solution des deux États, qui est la direction à suivre pour régler la question palestinienne. La communauté internationale doit intensifier ses efforts politiques et diplomatiques sur la base des résolutions de l'ONU, du mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, pour une solution du conflit israélo-palestinien permanente et prévoyant deux États. Il est impératif de mettre effectivement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, de mettre fin à toutes les activités de peuplement, de cesser la démolition de biens palestiniens, notamment de villages bédouins, de

lever immédiatement le blocus de la bande de Gaza et de prendre des mesures pour prévenir la violence contre les civils.

Deuxièmement, la communauté internationale doit rester unie dans un effort concerté pour promouvoir la reprise rapide des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël. Toutes les parties concernées doivent rapprocher leurs points de vue, s'engager pleinement dans le dialogue et les consultations et éviter toute action unilatérale susceptible d'exacerber la situation, afin de créer l'environnement nécessaire à la reprise du dialogue. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour trouver un moyen viable de sortir de l'impasse actuelle. Ceux qui ont une influence considérable sur le Moyen-Orient en particulier doivent jouer un rôle constructif à cet égard.

Troisièmement, les questions sensibles, telles que le statut de Jérusalem, doivent être traitées comme il convient. La question du statut de Jérusalem est complexe et délicate. Toutes les parties doivent donner la priorité à la paix et au calme dans la région et agir avec prudence pour éviter de déclencher de nouveaux conflits régionaux. Toutes les parties doivent respecter la pluralité historique, défendre l'équité et la justice, mettre en œuvre le consensus international, s'efforcer de coexister pacifiquement et agir sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du consensus international, de manière à parvenir à un règlement négocié qui prenne en compte les intérêts de toutes les parties.

La communauté internationale ne doit pas oublier les plus de 5 millions de réfugiés palestiniens. Depuis plus de 60 ans, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle important dans l'atténuation des souffrances du peuple palestinien et dans la promotion de la paix et de la stabilité régionales. L'Office fait actuellement face à de nombreux défis, notamment un déficit de financement. Nous nous félicitons des contributions accrues des parties concernées à l'Office et appelons toutes les parties à lui fournir un appui supplémentaire et constant, ainsi qu'aux pays qui accueillent des réfugiés palestiniens afin d'alléger la pression qui pèse sur les efforts de secours aux réfugiés. Au cours des 30 dernières années et plus, la Chine a versé des contributions financières annuelles à l'Office. Cette année, compte tenu des besoins urgents de l'Office, nous avons augmenté notre contribution en conséquence. La Chine continuera de fournir le meilleur appui possible à l'Office pour l'exécution de son mandat.

Mon pays appuie fermement le peuple palestinien dans la création d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous sommes en faveur d'une intégration accrue de la Palestine dans la communauté des nations. La Chine continuera de jouer un rôle constructif dans la promotion du processus de paix au Moyen-Orient, conformément à la proposition en quatre points présentée par le Président chinois Xi Jinping pour régler la question palestinienne.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov pour la clarté de son exposé d'aujourd'hui. Je le remercie également d'avoir rappelé l'urgence et l'instabilité de la situation sur le terrain et le fait que, 25 ans après les Accords historiques d'Oslo, nous devons avoir un débat sérieux et franc sur les obstacles à la paix et les menaces à la solution des deux États, qui représente un consensus international. Je voudrais aborder trois éléments de la résolution 2334 (2016) : les colonies, la violence et la différenciation.

La politique de colonisation israélienne se poursuit sans relâche malgré les condamnations répétées de la communauté internationale. Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont annoncé des plans et des appels d'offres pour la construction de milliers de nouvelles unités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, tandis que des maisons palestiniennes sont en cours de démolition et que des personnes risquent d'être déplacées de force. Nous appuyons les appels lancés tant par l'ONU que par l'Union européenne (UE) aux autorités israéliennes pour qu'elles reconsidèrent leur décision de démolir le village bédouin de Khan el-Ahmar dans la zone E-1. Cela aurait de graves conséquences pour ses résidents, dont la majorité sont des enfants, ainsi que pour la contiguïté de l'État palestinien et l'accès palestinien à Jérusalem-Est. La politique d'implantation d'Israël est illégale au regard du droit international, tout comme les mesures prises dans ce contexte, notamment la démolition de communautés palestiniennes et d'éventuels transferts forcés de population. Cette politique compromet les perspectives de paix et la viabilité de la solution à deux États. Nous exhortons donc les autorités israéliennes à reconsidérer et à revenir sur ces politiques.

Nous demandons que des mesures soient prises pour prévenir les actes de violence contre les civils, y compris les actes de terrorisme, de provocation et de destruction. Conformément à la résolution 2334 (2016)

et à la politique bien établie de l'UE, nous appelons à faire la distinction entre Israël dans les frontières d'avant 1967 et le territoire occupé. Comme il ressort clairement de l'exposé présenté aujourd'hui par le Coordonnateur spécial, il n'y a pas de progrès dans l'application de cette partie de la résolution 2334 (2016). Nous exhortons tous les États à agir à cet égard.

Depuis notre précédente réunion, en août (voir S/PV.8239), nous nous félicitons que la situation à Gaza et aux alentours se soit quelque peu stabilisée grâce aux efforts internationaux, notamment ceux du Coordonnateur spécial et de l'Égypte. Mais, comme nous l'avons entendu, la situation reste tendue et fragile et, dans l'intérêt de la stabilité à long terme, nous soulignons l'importance pour toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, de participer à ces efforts. Si un autre conflit dévastateur entre Israël et le Hamas a pu être évité, il est impératif d'atténuer la crise humanitaire à Gaza. Des interventions ayant un impact rapide, direct et immédiat sur la vie quotidienne sont possibles et urgentes pour la population de Gaza qui vit dans des conditions difficiles. Nous attendons avec intérêt d'examiner cette question plus en détail à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens la semaine prochaine, mais je voudrais souligner qu'il est crucial de voir lever le régime de bouclage israélien, de mettre fin aux actes de violence et de provocation, de progresser en matière de réconciliation palestinienne et de permettre le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza.

Nous savons tous que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle crucial sur le terrain. Il assure des services d'éducation, de santé et d'autres services essentiels aux réfugiés palestiniens, mais il constitue également un facteur clef de stabilité dans la région, y compris dans les pays voisins, jusqu'au règlement de la question du statut final des réfugiés. Nous regrettons donc la décision des États-Unis de ne plus fournir de fonds à l'UNRWA après des décennies de soutien politique et financier. Les États-Unis ont traditionnellement été le plus grand donateur, et leur soutien a été très apprécié. Cette décision a contribué à une grave crise financière à l'UNRWA, avec un déficit de financement actuel de 186 millions de dollars. Il y a quelques semaines, l'UNRWA a ouvert des écoles pour plus d'un demi-million d'enfants palestiniens. Toutefois, le financement de l'Office au-delà de septembre n'est

pas assuré. Le déficit financier restant doit être comblé pour que les écoles restent ouvertes.

La Suède est l'un des principaux donateurs de l'UNRWA. En août, nous avons signé un accord de partenariat pluriannuel de plus de 200 millions de dollars. Nous sommes pleinement déterminés à appuyer l'UNRWA en cette période critique. Avec nos partenaires, dont la Jordanie, dont nous saluons l'engagement en faveur de l'UNRWA, nous nous sommes efforcés, ces derniers mois, de mobiliser un soutien politique et financier. Nous profiterons également de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale à cette fin. Nous appelons tous les pays à intensifier leur appui, car ce déficit est sans précédent et, comme nous l'avons mentionné, il risque de provoquer l'instabilité et la radicalisation violente tant à Gaza que dans la région dans son ensemble.

Malheureusement, les Accords d'Oslo n'ont pas apporté la paix que les Israéliens et les Palestiniens méritent. Nous réaffirmons notre appui à la fin de l'occupation et à la solution des deux États, fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes des Nations Unies et les accords antérieurs. Il n'y a tout simplement pas d'alternative viable à la solution des deux États, qui est la seule façon de réaliser les aspirations légitimes des deux peuples. Pourtant, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, cet objectif s'éloigne de plus en plus de jour en jour. Nous devons donc redoubler d'efforts collectifs pour sauver la solution des deux États. La communauté internationale et les parties prenantes régionales ont un rôle clef à jouer dans la revitalisation de négociations de paix significatives, qui exigent la pleine participation des femmes. Le Conseil a également un rôle à jouer, comme il l'a fait lorsque la résolution 2334 (2016) a été adoptée.

Nous parlons souvent dans cette salle de l'importance de respecter les décisions du Conseil. C'est pourquoi nous sommes gravement préoccupés par l'absence manifeste de mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) et pourquoi nous avons été surpris qu'aucun rapport du Secrétaire général n'ait été distribué avant la séance d'aujourd'hui. Nous rappelons que la présentation de rapports écrits est une pratique courante au Conseil, comme le stipule la note présidentielle S/2017/507. Un rapport a été distribué en juin (S/2018/614), conformément à la demande formulée par 10 membres du Conseil. Nous encourageons le maintien de cette pratique et attendons avec impatience de recevoir un rapport écrit pour la prochaine période de rapport trimestriel.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov pour son exposé très complet sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Il y a vingt-cinq ans, le premier Accord d'Oslo a été signé. Malgré ses nombreuses lacunes, cet accord représente un compromis historique. Malheureusement, depuis lors, le conflit n'a pas connu d'évolution positive significative vers la paix. Au contraire, nous avons vu que la situation sécuritaire récente en Israël et dans le territoire palestinien occupé est devenue plus tendue. À maintes reprises au cours des deux dernières semaines, nous avons exprimé notre vive inquiétude face aux pertes tragiques en vies civiles des deux côtés. Nous avons lancé un appel à Israël pour qu'il fasse un usage proportionné de la force. Nous avons également appelé les Palestiniens à cesser les tirs de roquettes aveugles et délibérés de Gaza vers Israël et à s'abstenir de causer des incendies en lançant des cerfs-volants et des ballons incendiaires.

Je voudrais souligner une fois encore que toutes les parties doivent s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme. L'évolution récente de la situation sur le terrain montre clairement qu'il est urgent de poursuivre le processus de désescalade. Nous pensons qu'une solution négociée prévoyant deux États et le règlement de toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem, les colonies de peuplement, les réfugiés palestiniens, les frontières et les arrangements en matière de sécurité, demeurent un moyen réaliste de concrétiser les aspirations légitimes des deux parties et d'instaurer une paix durable.

Nous devons renforcer la coopération avec les pays de la région, en particulier l'Égypte et la Jordanie, ce qui aurait un impact réel sur la désescalade des tensions dans les relations israélo-palestiniennes. Nous appelons les deux parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui préjugent de l'issue des négociations sur le statut final et attendons d'elles qu'elles démontrent, par leurs actions et leurs politiques, leur attachement à la paix. D'une manière plus générale, je voudrais souligner que la Pologne est favorable à une solution fondée sur la coexistence de deux États qui permettrait de répondre aux aspirations nationales des deux parties au conflit, notamment le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit d'Israël à assurer sa sécurité et la normalisation de ses relations avec les États arabes.

Malheureusement, jusqu'à présent, nous n'avons constaté aucune avancée positive significative vers la réalisation de cet objectif. La situation dans la bande de Gaza est extrêmement préoccupante. Il y a un manque de progrès dans les processus politiques, sécuritaires et humanitaires à Gaza. L'absence actuelle de mesures décisives en vue du retour du Gouvernement palestinien légitime à Gaza, malgré tous les efforts déployés par l'Égypte pour relancer le processus, est préjudiciable aux aspirations palestiniennes au statut d'État, contribue à l'aggravation de la crise humanitaire et pose un risque d'escalade. Il ne fait aucun doute que des progrès dans le processus de réconciliation palestinien contribueraient à améliorer la situation sur le terrain.

Malheureusement, les provocations, les incitations à la violence et les propos incendiaires se poursuivent de part et d'autre. Selon nous, ils constituent un obstacle de taille à la relance du processus de paix. Il convient également de préciser que, en conséquence de ces incitations et de ces déclarations incendiaires, on observe une augmentation du nombre d'incidents dangereux – impliquant pour certains des enfants, lesquels devraient faire l'objet d'une protection particulière.

Puisque nous évoquons la jeunesse, nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'absence d'espoir et de perspectives réelles pour les jeunes générations – surtout à Gaza – pourrait aisément être instrumentalisée par les discours incendiaires. Cette baisse du financement risque d'avoir de graves conséquences sécuritaires et humanitaires, non seulement dans les territoires palestiniens mais également dans d'autres pays qui accueillent des réfugiés. L'Office a déjà de grandes difficultés à s'acquitter de son mandat et à continuer de fournir les services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé. En l'absence d'une solution politique durable, la communauté internationale ne peut se soustraire à ses responsabilités et devoirs à l'égard des réfugiés palestiniens s'agissant de garantir une base financière solide pour la continuité des travaux de l'Office.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la position de longue date de l'Union européenne, selon laquelle toutes les activités de peuplement sont illégales au regard du droit international et restent un obstacle compromettant les perspectives et espoirs réels de paix. Dans ce contexte, je voudrais également me faire l'écho de l'appel, lancé par le Coordonnateur des Nations Unies

pour les activités humanitaires et le développement dans le Territoire palestinien occupé, à surseoir à la décision de démolir le village de Abou el-Hélou/Khan el-Ahmar. Outre la démolition et le déplacement qui menacent de manière imminente cette communauté, ce projet crée un précédent grave susceptible d'affecter d'autres communautés bédouines dans la zone C.

**M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie M. Nickolay Mladenov des informations qu'il a fournies aujourd'hui.

Nous souhaitons commencer notre déclaration en exprimant notre préoccupation devant le fait que le rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui avait été demandé par 10 membres du Conseil dans une lettre datée du 14 mai, n'a pas été distribué. En juin, pourtant, il avait été donné suite à cette demande et un rapport avait été distribué en temps voulu. Je remercie le Secrétaire général d'avoir accédé à notre demande à l'époque, et nous rappelons qu'il devrait s'agir d'une pratique récurrente pour tous les rapports. Nous soulignons l'importance pour les délégations de recevoir les rapports par écrit car cela nous permet de disposer d'informations de première main s'agissant de la cessation complète de toutes les activités de peuplement israéliennes, condition indispensable pour préserver la solution des deux États, entre autres, conformément à la résolution 2334 (2016).

Malheureusement, le Gouvernement israélien continue d'afficher son mépris pour les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Ses décisions, aussi bien administratives que juridiques, continuent d'encourager de manière dangereuse les tendances négatives sur le terrain, lesquelles permettent aux forces de sécurité de justifier les actions violentes menées contre le peuple palestinien et ses biens. Comme M. Mladenov nous en a informés aujourd'hui, le Gouvernement israélien, invoquant l'absence de permis de construire, a démoli ou confisqué 25 structures appartenant à des familles palestiniennes dans la zone C et à Jérusalem-Est. En conséquence de cette mesure arbitraire, 47 personnes – dont 23 enfants – ont été déplacées et les moyens de subsistance de 108 civils ont été gravement compromis.

Ma délégation dénonce catégoriquement les attaques meurtrières menées par les forces armées israéliennes contre la population civile palestinienne, y compris celles signalées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans son rapport sur la protection des civils, où il est indiqué que, entre le 28 août et

le 10 septembre, l'armée israélienne, faisant usage de balles réelles, a tué trois Palestiniens, dont deux enfants, et fait 666 blessés. Le rapport signale également que 50 Palestiniens ont été blessés lorsque plusieurs dizaines de navires ont tenté de quitter Gaza pour briser le blocus naval israélien dans le cadre de ce qui a été baptisé la Grande Marche du retour. Ces incidents se sont soldés par la saisie des navires par la marine israélienne qui, comme à l'accoutumée, a fait usage d'armes de guerre meurtrières et de bombes lacrymogènes.

Nous faisons part de notre vive inquiétude face à la terrible situation à laquelle se heurte la population palestinienne en matière d'emploi dans les territoires occupés, où le taux de chômage est de 27% – le plus élevé au monde, d'après un rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui indique en outre que les femmes et les jeunes sont encore plus touchés par la crise de l'emploi.

Par ailleurs, nous rejetons la politisation de l'aide humanitaire à laquelle se livrent certains États Membres pour retirer leur appui financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), au prétexte que les services fournis dans les écoles, les centres sanitaires et dans le cadre des programmes d'assistance dont il a la charge ne donneraient pas satisfaction. La Bolivie félicite chaleureusement l'UNRWA de son action humanitaire en faveur des plus de 5,4 millions de réfugiés palestiniens qui vivent en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, à Gaza, en Jordanie, au Liban ou en Syrie. Compte tenu du caractère prioritaire des besoins, nous appelons les États Membres de l'Organisation à continuer d'apporter leur précieuse contribution financière à l'Office, étant entendu que la crise qu'il traverse ne fait qu'aggraver les conditions de vie de tous les réfugiés palestiniens.

Comme nous l'avons déjà dit, la Bolivie est résolument attachée à tous les efforts internationaux visant à trouver un règlement pacifique à la situation. C'est pourquoi nous souscrivons aux initiatives telles que la Feuille de route du Quatuor, le mandat de Madrid et l'Initiative de paix arabe, entre autres, qui constituent la garantie d'une paix juste et durable permettant aux deux peuples de vivre dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

La Bolivie est convaincue que la seule option à long terme propre à mettre fin à cette occupation est la solution des deux États, qui aboutira en dernier ressort à la création d'un État palestinien libre, souverain et indépendant, à l'intérieur des frontières internationales

d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous remercions M. Nickolay Mladenov de son exposé très utile et complet d'aujourd'hui, et d'avoir rappelé au Conseil de sécurité et à la communauté internationale la situation dangereuse qui règne dans le Territoire palestinien occupé. Nous réaffirmons une nouvelle fois que l'État du Koweït appuie sans réserve les efforts qu'il déploie de manière concertée afin de parvenir à une paix durable, juste et globale pour le peuple palestinien. Les répercussions de ce problème de longue date s'aggravent de jour en jour et touchent des personnes qui subissent les épreuves de l'occupation depuis plus de 50 ans.

« Si nous ne recevons pas immédiatement des fonds supplémentaires, nous risquons une interruption potentiellement catastrophique de la fourniture des services de base. [...] Les services fournis dans les hôpitaux et les cliniques seront interrompus, et les usines de traitement des eaux usées et les installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau cesseront de fonctionner. [...] Compte tenu de la quantité de carburant qui leur reste, les hôpitaux de la bande de Gaza ne peuvent plus assurer la fourniture de services que pendant à peine plus de deux semaines au total, voire moins pour certains sites [...] ce qui, chaque jour, met en danger la vie de plus de 500 malades vulnérables, notamment ceux qui sont en soins intensifs, les nouveau-nés dans les unités néonatales et les personnes ayant besoin d'une intervention chirurgicale d'urgence. »

Ce sont là les paroles de M. Jamie McGoldrick, Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires et le développement dans le Territoire palestinien occupé, qui a appelé le monde et la communauté des donateurs à prévenir une nouvelle catastrophe, cette fois d'ordre sanitaire, pour la population de Gaza. Il n'est pas exagéré de rappeler que, comme l'a dit M. Mladenov, Gaza est à quelques semaines seulement de l'arrêt total et catastrophique des services humanitaires essentiels. Cela devrait nous inciter à redoubler d'efforts pour protéger les civils et éviter un tel scénario catastrophe en obligeant Israël à respecter et appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à mettre fin à toutes ses pratiques illégales et illégitimes.

Hier, nos appels visaient à éviter une nouvelle crise humanitaire en raison de la fermeture du point de passage vital de Karam Abou Salim par Israël, Puissance occupante. Aujourd'hui, le peuple palestinien reste confronté à des difficultés multiples. Les chiffres et les statistiques ne mentent pas. Chaque jour, plus de 4 800 malades de la bande de Gaza ont impérativement besoin de soins pour survivre.

L'exposé présenté par M. Mladenov nous montre une fois de plus que Gaza est à nouveau au bord du gouffre, d'autant qu'il y a eu de nouveaux martyrs et blessés. Trois Palestiniens, dont un garçon de 12 ans, ont été tués dernièrement et 248 autres blessés, dont 80 par des balles réelles. Cela porte à 180 le nombre de personnes tuées depuis le début de la Grande Marche pacifique du retour, le 30 mars. Nous condamnons fermement les crimes commis de manière systématique par Israël contre des civils palestiniens non armés, qui sont constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au regard du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

En outre, les autorités d'occupation ont donné l'ordre aux bulldozers et aux engins de démolition de se positionner à proximité de Khan el-Ahmar après que la Cour suprême israélienne a rejeté la requête déposée par la communauté bédouine de cette zone. De ce fait, quelque 80 familles palestiniennes, soit environ 190 personnes, dont 53 % d'enfants, sont menacées de déplacement. La cause en est la mise en œuvre du projet dit du Grand Jérusalem, notamment le projet de colonisation baptisé E-1, qui a pour but de vider la zone de toute présence palestinienne, de séparer le sud de la Cisjordanie du centre et d'isoler la ville occupée de Jérusalem du reste de la Cisjordanie. C'est une violation grave des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et cela sape les efforts déployés pour concrétiser la solution des deux États.

À cet égard, nous demandons à nouveau que la Puissance occupante soit tenue de respecter et d'appliquer la résolution 2334 (2016), qui réaffirme que les colonies de peuplement israéliennes constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle à la paix. Nous nous félicitons du premier rapport écrit du Secrétaire général (S/2018/614), publié en juin, sur l'application de cette résolution. Nous regrettons qu'aucun rapport n'ait été publié ce mois-ci et comptons bien qu'à partir de décembre des rapports écrits sur l'application de cette résolution seront publiés périodiquement, ainsi que l'ont demandé 10 États membres du Conseil, et

conformément à la pratique établie ainsi qu'à la note du Président parue sous la cote S/2017/507.

Malheureusement, les services essentiels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fournit à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens enregistrés sont fortement menacés en raison de la grave crise financière que connaît l'Office. Nous avons cru lors de la précédente crise financière que les choses ne pouvaient pas être pires, mais force est de constater aujourd'hui que les difficultés et le déficit budgétaire de l'UNRWA ont doublé et menacent désormais directement la vie des réfugiés. Nous exhortons les pays donateurs à continuer de fournir un appui financier indispensable et durable aux programmes et activités de l'Office. Son financement relève de la responsabilité de la communauté internationale tout entière et la charge ne saurait être supportée par quelques États seulement. Cette responsabilité commune n'a pas empêché l'État du Koweït de verser plus de 70 millions de dollars à l'Office rien que ces quatre dernières années. Tout comme de nombreux autres pays, nous entendons maintenir notre niveau d'aide.

La session extraordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes, qui s'est tenue au niveau ministériel le 12 septembre pour examiner la crise de l'UNRWA, a renouvelé son plein appui au mandat que l'Assemblée générale a confié à l'Office par sa résolution 302 (IV). Elle a rejeté les tentatives de supprimer ou réduire le rôle et le mandat de l'Office en recourant à de campagnes systématiques à son encontre. Elle a invité la communauté internationale à s'engager à garantir le mandat de l'Office et à veiller à ce que son budget et ses activités soient financés de manière durable afin qu'il puisse continuer à s'acquitter de sa tâche consistant à fournir des services de base aux victimes de la Nakba. Il s'agit d'un droit que la communauté internationale a la responsabilité de faire respecter, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948.

La tension règne à nouveau, hélas, à Jérusalem en raison des incursions provocatrices de groupes de colons extrémistes sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, laquelle a été investie par les forces d'occupation israéliennes, qui ont lancé des gaz lacrymogènes sur des civils et arrêté des dizaines de fidèles et de gardiens des mosquées, ainsi que des fonctionnaires du Département du patrimoine islamique. Nous rejetons et condamnons une fois de plus toute violation par Israël des lieux saints, en particulier ses tentatives de modifier le statut

historique et juridique de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa ou de la fragmenter, et de restreindre la liberté des musulmans de prier dans ce lieu. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision du Gouvernement paraguayen de renoncer à déplacer son ambassade à Jérusalem, par respect du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

En conclusion, ce que j'ai décrit n'est qu'un petit aperçu des souffrances endurées par la population palestinienne non armée; une infime partie des maux auxquels sont confrontés nos frères palestiniens dans les territoires occupés. Mais surtout, cette description devrait réveiller nos consciences et nous inciter à mettre un terme aux injustices que le peuple palestinien subit depuis des décennies. Chacun au Conseil sait parfaitement que la question palestinienne est une priorité absolue pour tous les musulmans et tous les Arabes. Il ne peut y avoir de paix et de sécurité durables tant que l'occupation se poursuivra. Les résolutions de la légitimité internationale, la Feuille de route du Quatuor, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe sont la pierre angulaire d'une paix globale, juste et durable. Ils sont les éléments qui permettront au peuple palestinien de jouir de ses droits politiques légitimes et de créer un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M<sup>me</sup> Guadey** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé sur les derniers développements concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous demeurons préoccupés par le fait que les mesures négatives prises par les parties continuent d'attiser les tensions dans la région, et sommes attristés par la mort de civils innocents. Il est absolument vital que les parties s'abstiennent de prendre des mesures qui contribuent à accroître la frustration et la méfiance, au lieu de favoriser des progrès.

La situation sécuritaire et humanitaire à Gaza demeure une source de préoccupation, et il faut continuer à titre prioritaire de tout mettre en œuvre pour éviter le pire. Nous espérons que certaines des manifestations prévues pendant la semaine de haut niveau contribueront à mobiliser l'aide internationale nécessaire pour répondre aux besoins des Palestiniens. Nous continuons d'appuyer l'engagement de l'ONU, en étroite coordination avec l'Égypte et toutes les parties concernées, pour améliorer la situation à Gaza. Des progrès

dans le processus de réconciliation dirigé par l'Égypte sont indispensables, et il faut inciter instamment les parties à coopérer dans l'intérêt même de leur peuple, qui souffre depuis bien trop longtemps.

Enfin, 25 ans après la signature des Accords d'Oslo, la paix au Moyen-Orient et en Palestine continue de nous éluder. La nécessité de relancer les efforts en vue de parvenir à une solution globale, juste et durable sur la base de la formule de deux États est très claire. À cet égard, il est vital de faciliter la reprise des négociations directes entre les parties. Il incombe au Conseil d'appuyer ces efforts afin d'instaurer la paix entre Israéliens et Palestiniens ainsi que dans toute la région du Moyen-Orient.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue la tenue de cette séance d'information du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Elle remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, dont la présentation nous situe sur les défis multiples et complexes à la paix et à la stabilité dans une région où la crise israélo-palestinienne occupe une place centrale.

Parmi les foyers de tension qui agitent le Moyen-Orient, la question israélo-palestinienne représente sans aucun doute la crise la plus complexe à laquelle la communauté internationale ait eu à faire face sans pouvoir lui apporter, en 70 ans, de réponse définitive et acceptable par tous. La Côte d'Ivoire, qui a toujours prôné le dialogue et le règlement pacifique des différends, regrette l'absence d'un cadre de concertation consensuel et viable depuis l'impasse dans laquelle se trouvent les Accords d'Oslo, qui avaient pourtant suscité l'espoir d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. En conséquence, elle réitère son appel aux dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de dépassement pour renouer le dialogue afin de restaurer les acquis et créer les conditions favorables à l'avènement d'une paix juste et durable.

Mon pays, qui attache autant d'importance à la sécurité de l'État d'Israël qu'au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, réaffirme son soutien ferme à la solution à deux États coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières de 1967. La Côte d'Ivoire encourage, en conséquence, toutes les parties à œuvrer à l'apaisement afin de mettre fin au cycle vicieux de la violence. À cet effet, elle appelle au maintien de la

trêve actuelle et salue la réouverture par Israël du point de passage d'Erez.

Dans le contexte actuel, la relance du dialogue entre Israéliens et Palestiniens n'est pas qu'une simple nécessité. Elle est avant tout une urgence, dont la satisfaction aiderait à circonscrire les germes de violences potentielles. C'est tout le sens du soutien de mon pays à l'initiative lancée par la France, le 15 janvier 2017, qui a abouti à l'adoption, par 70 États et organisations internationales, d'une déclaration conjointe réaffirmant l'attachement de la communauté internationale à la solution à deux États. De même, cette déclaration préconise un règlement de la crise fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Sur le volet humanitaire, la Côte d'Ivoire encourage les donateurs à poursuivre et à multiplier les initiatives d'assistance aux populations palestiniennes en détresse. Elle salue, à cet égard, l'annonce faite par la Jordanie d'organiser, le 27 septembre à New York, une conférence en vue de mobiliser les appuis financiers indispensables à la poursuite des activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournit une aide à trois millions de Palestiniens dans le besoin.

La Côte d'Ivoire reste convaincue que la paix est possible, quand elle est portée par le courage et l'engagement des hommes, qui transcendent les divisions et les haines les plus profondes. Aussi nourrit-elle l'espoir qu'un jour, que nous souhaitons le plus proche possible, Israéliens et Palestiniens puissent dépasser leurs clivages, certes profonds mais certainement surmontables, pour engager un dialogue fécond en vue du règlement durable, dans le cadre de la solution à deux États, d'un conflit qui n'a que trop duré.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé très détaillé et objectif sur l'application de la résolution 2334 (3016). Nous suivons de près ses négociations avec les pays clés sur cette question. Nous nous félicitons, en particulier, des réunions qu'il a tenues avec des responsables politiques israéliens, palestiniens et de la région, ainsi qu'avec des diplomates russes et de l'Union européenne, dans l'optique de rétablir le calme et d'accroître l'aide humanitaire fournie à cette région agitée.

Nous nous faisons l'écho des avertissements de l'ONU, à savoir qu'il y a un cycle de conflits au Moyen-Orient qui est une source de grave préoccupation. Les

tensions montent à tous les niveaux et dans divers contextes, notamment en Syrie et au Yémen, ainsi que dans le conflit israélo-palestinien.

Nous avons suivi avec attention les dernières nouvelles concernant l'application de la résolution 2334 (2016). Ayant nous aussi signé la lettre du 14 mai relative à l'établissement de rapports sur l'application de cette résolution, nous constatons qu'aucun rapport écrit n'a été distribué pour cette séance, alors que nous l'avions demandé dans notre lettre commune. Nous avons tous salué la distribution d'un rapport écrit le 14 juin et pensons qu'il est important de poursuivre cette pratique. Nous espérons recevoir un rapport écrit avant la prochaine période d'examen en décembre.

Le Kazakhstan appelle les deux parties à honorer leurs engagements respectifs en vertu de toutes les résolutions du Conseil de sécurité adoptées au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis 1967. Le Conseil doit veiller au respect de la résolution 2334 (2016). C'est pourquoi nous appelons tout particulièrement à un gel complet de la construction des colonies de peuplement. La politique délibérée de démolition de bâtiments palestiniens et d'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que le transfert de ces terres à l'usage exclusif d'une seule partie compromettent la viabilité de la solution des deux États.

À cet égard, nous sommes préoccupés par l'intention des autorités israéliennes de démolir un village bédouin dans lequel vit une communauté de 181 personnes. Ces mesures compromettent la création d'un État palestinien viable. Dans le même temps, le Kazakhstan est alarmé par l'annonce faite par l'Administration civile israélienne du plan d'expansion de la colonie israélienne illégale de Tina Omarim dans la ville d'al-Dahriyeh, qui se trouve dans le district d'Hébron dans le sud de la Cisjordanie occupée. Nous appelons les autorités israéliennes à ne pas procéder à la démolition et à cesser ses efforts de réinstallation des communautés palestiniennes en Cisjordanie.

En ce qui concerne l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Kazakhstan réaffirme l'impérieuse nécessité d'appuyer cette importante entité à la lumière de son travail essentiel et de la situation désespérée à Gaza. Plus d'une décennie de blocus a privé la population de ses droits fondamentaux et laissé plus de deux tiers des Gazaouis dépendants de l'aide humanitaire. Mon pays souligne également l'importance de réaliser l'unité intra-palestinienne. Il est absolument

vital de rassembler toutes les factions palestiniennes et de les réunir sous une autorité palestinienne légitime et démocratique. Ma délégation se félicite également des efforts déployés par la Fédération de Russie et l'Égypte pour promouvoir l'unité palestinienne, et exhorte tous les partis et mouvements politiques palestiniens à se regrouper au sein d'une structure politique nationale unique.

Le Kazakhstan invite les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient – les États-Unis, la Russie, l'Union européenne et l'ONU – à relancer les travaux de cette instance internationale. Nous pensons que la reprise de ses négociations indispensables sur un règlement au Moyen-Orient contribuera à renforcer les efforts multilatéraux vue d'un règlement pacifique de ce conflit.

Enfin, nous appelons les dirigeants d'Israël et de Palestine et toutes les autres parties concernées à prendre des mesures concrètes pour préserver la possibilité d'une coexistence pacifique et la solution de deux États vivant côte à côte. Comme nous le disons toujours au Conseil, ces mesures doivent être fondées sur le droit inaliénable des Palestiniens à un État et sur celui des Israéliens à la sécurité.

**M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :**  
Je voudrais tout d'abord remercier M. Mladenov de son survol des récents faits nouveaux. C'était une liste qui pousse à la réflexion et souligne l'urgente nécessité de prendre des mesures positives. Nous le félicitons ainsi que son équipe des efforts inlassables qu'ils déploient en faveur de la paix. Nous le remercions également de son exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Je voudrais évoquer la lettre transmise au Secrétaire général en mai, qui était signée par 10 membres actuels du Conseil de sécurité et dans laquelle nous demandions des rapports écrits sur l'application de cette résolution. Nous avons accueilli avec satisfaction le rapport écrit qui nous a été remis en juin et espérons en recevoir d'autres à l'avenir.

Je voudrais faire trois remarques concernant premièrement, l'anniversaire du premier accord d'Oslo; deuxièmement, les menaces à la solution des deux États; et troisièmement, la situation à Gaza.

Je voudrais tout d'abord revenir 25 ans en arrière. Le 13 septembre 1993, les Accords d'Oslo étaient signés et la poignée de main historique entre Rabin et Arafat allait marquer le début d'une période durant laquelle la paix devenait possible; c'est du moins ce que nous avons tous espéré ou souhaité. Beaucoup a été accompli

depuis. L'Autorité palestinienne a été mise en place, un transfert de compétences a eu lieu et les institutions palestiniennes ont été jugées aptes à assumer les responsabilités d'un État. Ce n'est pas rien en un laps de temps aussi court.

Mais le processus demeure inachevé. Le transfert de responsabilités s'est interrompu. La séparation entre Gaza et la Cisjordanie se creuse toujours plus. Les colonies continuent sans cesse de s'étendre. Si en 1993, il semblait déjà difficile de réinstaller 100 000 colons, aujourd'hui résoudre le problème que pose la présence de 600 000 colons en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, est une tâche d'une ampleur gigantesque. En juillet et en août, Israël a annoncé la construction de plus de 2 000 nouveaux logements. Le Royaume des Pays-Bas condamne ces décisions. Le nombre de logements qu'on envisage de construire a augmenté très fortement au cours du deuxième trimestre de cette année, par rapport au premier trimestre et aussi comparé au deuxième trimestre de l'année dernière. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, et cette politique sape les perspectives de paix, comme cela a été réaffirmé par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016).

L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix a suscité la désillusion et le mécontentement au cours des 25 dernières années. Les trois quarts de la population palestinienne estiment que la situation aujourd'hui est pire qu'avant les Accords d'Oslo. Le pourcentage d'Israéliens et de Palestiniens en faveur de la solution des deux États est maintenant inférieur à 50%; pourtant, personne ne voit de meilleure option. Nous sommes profondément préoccupés par ces tendances et par l'absence de mesures positives de part et d'autre, qui contribueraient à les inverser.

Deuxièmement, j'en viens aux menaces à la solution des deux États. Rien ne montre mieux pourquoi il faut inverser les tendances que les incidences qu'elles ont sur la vie des Israéliens et des Palestiniens. Comme d'autres l'ont dit, le village de Khan el-Ahmar va être totalement démoli et ses habitants expulsés. Nous réitérons l'appel lancé par l'Union européenne au Gouvernement israélien à reconsidérer sa décision de démolir le village, y compris son école, et de déplacer ses habitants. Cette démolition aurait des conséquences très graves, tant pour les habitants de cette communauté, y compris ses enfants, que pour les perspectives de la solution des deux États.

La démolition annoncée n'est pas tout. Pour les Palestiniens, il est quasiment impossible d'obtenir des permis de construire. Selon l'ONU, en 2016, plus de 16 000 ordres de démolition de bâtiments palestiniens dans la zone C étaient en attente d'exécution. Parallèlement, les colonies israéliennes continuent de croître.

Le week-end dernier, un civil israélien a encore été mortellement poignardé. Le Royaume des Pays-Bas condamne fermement ces attaques terroristes. Rien ne peut excuser le terrorisme.

Troisièmement, je voudrais évoquer la situation à Gaza. La situation humanitaire s'y détériore de jour en jour. Cet été, nous avons été au bord d'une reprise totale des hostilités. Nous saluons les progrès faits vers un retour au calme, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Égypte. Mais les problèmes sous-jacents restent non réglés, comme M. Nickolay Mladenov l'a encore clairement indiqué aujourd'hui.

Le taux de chômage dépasse désormais les 50%. Les manifestations se poursuivent à la frontière, comme le montrent malheureusement les événements survenus hier, avec toujours plus de victimes à la clef. Nous appelons toutes les parties concernées à faire en sorte que les manifestations restent pacifiques. Nous renouvelons également notre appel pressant à Israël pour qu'il veille à ce que sa réaction soit en permanence proportionnée et dictée par la nécessité, conformément à ses obligations au regard du droit international. Le nombre élevé de victimes soulève de graves questions concernant le caractère proportionné de la riposte israélienne.

Le Royaume des Pays-Bas appuie les initiatives visant à améliorer les conditions de vie à Gaza. D'importants projets de dessalement de l'eau à Gaza ou de raccordement de Gaza au réseau d'alimentation en gaz naturel pourraient grandement contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants. Mais Gaza ne devrait pas avoir à dépendre de l'aide humanitaire. Toutes les parties doivent prendre des mesures pour relancer l'économie grâce, entre autres, à l'ouverture de manière prévisible des points de passage, tout en tenant compte des besoins d'Israël en matière de sécurité.

Les mesures préconisées dans la résolution 1860 (2009) sont toujours aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient en 2009. À cet égard, je voudrais réaffirmer notre appui aux efforts que déploie M. Mladenov. Nous demandons à toutes les parties de s'engager de manière constructive afin de trouver une solution

durable aux nombreux problèmes rencontrés par Gaza. Faute de reprise économique, la population sera dépendante de l'aide humanitaire.

Nous restons vivement préoccupés par la crise financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et nous appuyons le formidable travail qu'il accomplit en faveur des plus vulnérables à Gaza et dans les autres régions où il opère. Nous nous félicitons des financements supplémentaires fournis par les partenaires de l'UNRWA, nouveaux et anciens. Nous saluons l'UNRWA pour les mesures d'économie qu'il a prises ainsi que sa décision d'ouvrir les écoles, en dépit de l'incertitude de la situation.

Pour conclure, j'ai commencé mon discours en revenant sur les 25 années qui se sont écoulées depuis les Accords d'Oslo. Personne n'a jamais pensé que la paix serait facile. Le fait qu'à de nombreuses reprises les parties ont été proches d'un accord nous permet encore d'espérer. Nous encourageons les dirigeants palestiniens et israéliens à ne pas se tourner le dos, mais à poursuivre sur la voie complexe de la paix. Ils sont les seuls à pouvoir décider des questions liées au statut final et nous estimons pour notre part que ces dernières peuvent être réglées si la volonté politique est là.

Nous pensons que les paramètres bien connus continuent de former le meilleur cadre pour un règlement. Premièrement, il faut parvenir à un accord sur les frontières des deux États, fondé sur les lignes de démarcation du 4 juin 1967, avec des échanges de terres équivalents pouvant être décidés d'un commun accord entre les parties. Deuxièmement, il faut des arrangements de sécurité qui, du point de vue des Palestiniens, garantissent le respect de leur souveraineté et prouvent que l'occupation est terminée, et, du point de vue des Israéliens, protègent leur sécurité, empêchent la résurgence du terrorisme et permettent de faire face efficacement aux menaces à la sécurité, y compris les nouvelles menaces graves apparues dans la région. Troisièmement, il faut trouver une solution juste, équitable, réaliste et concertée à la question des réfugiés. Quatrièmement, les aspirations des deux parties en ce qui concerne Jérusalem doivent être satisfaites. Il faut trouver le moyen, par la négociation, de régler le statut de Jérusalem comme future capitale des deux États.

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier sincèrement l'équipe du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de l'exposé

riche en informations, clair et détaillé qui vient de nous être présenté, et, surtout, des efforts inlassables qu'elle déploie pour sortir de l'impasse politique dans laquelle le conflit se trouve depuis tant d'années.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité se réunisse une nouvelle fois aujourd'hui pour se pencher sur ce conflit. Vingt-huit ans se sont écoulés depuis la Conférence de Madrid, et la paix semble toujours plus éloignée. La voie tracée par la Conférence de Madrid et les Accords d'Oslo il y a 25 ans est en passe de devenir obsolète. Nous sommes face à une dynamique très préoccupante, marquée par l'épuisement des espoirs placés dans l'option de la négociation et par une perte progressive de confiance dans la viabilité de la solution des deux États. En outre, les informations qui nous parviennent de la région, depuis le début du conflit jusqu'à ce jour, ne cessent de mettre l'accent sur la violence, toujours plus présente.

L'histoire a montré qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Les parties sont condamnées à trouver un règlement par la négociation et, pour ce faire, il importe qu'elles s'abstiennent de tout acte susceptible d'aggraver une situation déjà compliquée.

Depuis les six derniers mois, nous assistons à une escalade de la violence à la frontière entre Israël et Gaza, avec des affrontements entre la population palestinienne et les soldats de l'armée israélienne, y compris des tirs de roquettes par les insurgés depuis Gaza, auxquels Israël a riposté par des attaques musclées. Ces affrontements ont fait, jusqu'à présent cette année, plus de 100 morts côté palestinien, ainsi que de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels. À cela, il convient d'ajouter le blocus total imposé à Gaza, qui aggrave la crise humanitaire déjà existante. Il importe qu'Israël comprenne qu'il doit cesser sa politique de démolition des habitations palestiniennes et recourir à la force de façon proportionnée. Il faut trouver d'urgence une solution durable à la situation des près de 2 millions de personnes vivant dans cette enclave palestinienne, une solution qui garantisse une vie digne et une meilleure protection aux deux peuples.

L'insurrection dans certains secteurs de Gaza, qui menace la sécurité d'Israël, est la conséquence directe de l'absence de l'Autorité nationale palestinienne dans cette zone. À cet égard, ma délégation tient à exprimer sa préoccupation face à la non-application du pacte de réconciliation palestinienne signé par le Hamas et le Fatah le 12 octobre 2017 en Égypte, qui prévoyait entre autres choses le retour en décembre dernier de

l'Autorité nationale palestinienne et le rétablissement de son contrôle dans toute cette enclave. À cet égard, nous recommandons de renforcer l'appui à l'initiative de l'Égypte et à d'autres acteurs pour promouvoir activement une réconciliation définitive entre les acteurs palestiniens, qui est indispensable à la réorganisation et à la sécurité de Gaza. Nous saluons les efforts que déploie le Gouvernement égyptien à cette fin.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation actuelle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui doit rester en mesure de s'acquitter de ses fonctions et de fournir des services importants, dont dépendent des millions de Palestiniens. À cet égard, nous saluons les annonces récentes des pays qui ont augmenté leur aide à l'UNRWA et nous prions les autres membres de la communauté internationale de s'associer à ce geste d'appui pour les déplacés palestiniens.

La Guinée équatoriale se félicite de la présentation de rapports écrits, qui est devenue une pratique au Conseil. Nous espérons que dans ce cas, et en vertu de la résolution 2334 (2016), cette pratique se poursuivra et le prochain rapport trimestriel sera présenté par écrit.

Enfin, la Guinée équatoriale convient avec la communauté internationale qu'il importe d'accentuer les efforts visant à relancer des négociations directes significatives axées sur la réalisation de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, en répondant aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité, ainsi qu'aux aspirations des Palestiniens à créer un État souverain, à mettre fin à l'occupation et à régler les questions relatives au statut définitif pour mettre un terme au conflit. Les deux parties ont le même droit à vivre dans la paix et la sécurité, et elles doivent respecter les différentes résolutions du Conseil de sécurité à cet égard.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je remercie M. Mladenov de son exposé.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations de mes collègues cet après-midi. J'ai toujours affirmé ouvertement ma conviction que le débat sur le Moyen-Orient était excessivement et injustement centré sur Israël. Aujourd'hui, je vais aller encore plus loin. Le conflit israélo-palestinien est grave et mérite l'attention du Conseil, mais s'il est un pays qui est à l'origine des conflits et de l'instabilité au Moyen-Orient – un pays qui

mérite un débat trimestriel au Conseil de sécurité – ce pays n'est pas Israël. C'est l'Iran.

Depuis près de 40 ans, le régime iranien existe hors de la communauté des nations respectueuses du droit. Il est difficile de nommer un conflit au Moyen-Orient qui ne porte pas l'empreinte de l'Iran. Le régime iranien soutient des dictateurs qui gazent leurs populations. Il attise les conflits. Il finance des combattants étrangers et des terroristes. Il transfère des missiles à des militants. Il agit systématiquement contre les intérêts et les politiques du Conseil de sécurité. Dans tout le Moyen-Orient, l'Iran piétine la souveraineté de ses voisins au Liban, en Syrie et au Yémen, et le régime iranien manifeste un mépris total à l'égard de la souveraineté d'un pays qui est à un stade crucial de son développement politique – l'Iraq.

Les dirigeants iraniens prétendent s'ingérer dans la souveraineté d'autres nations au nom de leur affiliation religieuse. Ils aiment prétendre qu'ils ont été invités à se mêler des affaires d'autres pays. De fait, les motivations des mollahs sont beaucoup moins nobles. Ils sont intéressés par le pouvoir. Dans le cas de l'Iraq, leur objectif est d'exploiter l'incertitude afin de créer un couloir contrôlé par l'Iran qui permettra d'acheminer des armes et des combattants de Téhéran vers la Méditerranée.

Ces derniers mois, l'agression de l'Iran s'est intensifiée. Les intermédiaires de l'Iran en Iraq opèrent à découvert, grâce à des fonds, un entraînement et des armes fournis par Téhéran. Le régime iranien aurait commencé au cours des derniers mois à transférer des missiles balistiques vers ces intermédiaires en Iraq. Il serait en train de développer les capacités des milices qui lui sont affiliées pour qu'elles puissent fabriquer leurs propres missiles à l'intérieur de l'Iraq.

En violation flagrante de la souveraineté de l'Iraq, le régime iranien a récemment tiré un barrage de missiles depuis l'Iran vers l'Iraq. L'Iran a attaqué le siège du Parti démocrate du Kurdistan iranien, tuant 11 personnes. C'est un acte non pas des intermédiaires de l'Iran, mais du régime de Téhéran lui-même. C'était la première frappe militaire directe de l'Iran en direction du territoire iraquien depuis plus d'une décennie. Cette ingérence iranienne dans la souveraineté de l'Iraq devrait susciter l'intérêt du Conseil de sécurité pour de nombreuses raisons, le fait qu'il s'agit d'une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité n'étant pas la moindre de ces raisons.

Le général iranien et chef de la Force Al-Qods du Corps des gardiens de la révolution islamique, Qasem Soleimani, a pris la tête d'une tentative visant à influencer la composition du nouveau Gouvernement iraquien. Je rappelle à mes collègues que Soleimani n'est pas autorisé à se déplacer à l'extérieur de l'Iran, comme en a décidé le Conseil de sécurité en 2007. Cette interdiction a été réaffirmée en 2015 suite à l'adoption de la résolution 2231 (2015). En dépit de cette interdiction claire de voyager, Soleimani a pratiquement pris ses quartiers en Iraq depuis les élections de mai. Ce fait a été remarqué par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2018/602) sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015). Soyons clairs à propos de ce que Soleimani manigance en Iraq. Il n'est pas sur place pour contribuer à créer un gouvernement à Bagdad qui répondrait à la volonté du peuple iraquien. Il s'y trouve pour constituer un gouvernement iraquien contrôlé par le régime iranien.

L'Iran traite l'Iraq comme s'il ne s'agissait pas d'une nation indépendante. L'Iran considère l'Iraq comme un simple point de transit pour les armes iraniennes et un terrain d'entraînement pour les intermédiaires iraniens. L'Iran cherche à maintenir l'Iraq en situation de faiblesse économique et de dépendance par rapport à ses exportations, alors même que l'Iraq est riche en ressources. Pourquoi? Parce que l'Iran veut avoir sous la main un Iraq faible pour financer illicitement ses activités terroristes.

Une escalade iranienne plus récente a eu des conséquences particulières pour les Américains. Il y a deux semaines, des groupes affiliés à l'Iran ont tiré des roquettes contre l'ambassade des États-Unis à Bagdad et le consulat des États-Unis à Bassorah. L'utilisation de forces supplétives en Iraq prive de toute plausibilité les dénis du régime iranien lorsque de telles attaques se produisent. L'Administration Trump ne mordra pas à l'hameçon. L'Iran aurait pu prévenir les attaques de ses intermédiaires. Il a choisi de ne pas le faire, et la Maison blanche a réagi en adressant un avertissement

ferme à Téhéran. Nous tenons le régime iranien pour pleinement responsable des attaques commises par ses intermédiaires contre des installations et du personnel américains en Iraq, et nous n'hésiterons pas à défendre avec acharnement les vies d'Américains.

La souveraineté des États Membres est une question qui revient souvent au Conseil de sécurité – pour une bonne raison. Toutes les nations ont le droit souverain de se gouverner, de protéger leur peuple et de défendre leurs frontières. Comme toutes les autres nations, l'Iraq jouit également de ce droit. Pourtant, à un moment crucial de son histoire, alors que les Iraquiens constituent leur gouvernement, l'Iran manifeste un mépris éhonté de la souveraineté de l'Iraq. Il menace des populations pour promouvoir ses propres dirigeants politiques. Il sape un élément essentiel de la souveraineté – le monopole de l'État en ce qui concerne l'emploi de la force – en promouvant ses propres milices.

Les États-Unis sont déterminés à travailler avec l'Iraq pour l'aider à créer un gouvernement ouvert et indépendant. L'Iraq s'efforce de se relever après des années de conflit contre l'État islamique d'Iraq et du Cham, et il n'est pas encore venu à bout de l'héritage de la tyrannie de Saddam Hussein. Non seulement l'ingérence iranienne empêche le peuple iraquien d'aller de l'avant, mais elle le ramène également en arrière vers le conflit et les divisions qu'il s'efforce de laisser derrière lui. Ce sont le même conflit et les mêmes divisions que l'Iran promeut en Syrie, au Yémen, au Liban et dans tout le Moyen-Orient. Tous les membres du Conseil de sécurité qui respectent le principe de souveraineté nationale devraient être préoccupés, et tous ceux qui respectent le droit à l'autodétermination du peuple iraquien doivent venir à sa défense.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

*La séance est levée à 17 heures.*